



## NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DE SEPTEMBRE 2021

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées à la conférence de presse des Nations Unies.*

1. Durant le mois de septembre 2021, le **BCNUDH a documenté 528 violations et atteintes aux droits de l'homme** sur tout le territoire de la République démocratique du Congo, **soit une diminution de 29% par rapport au mois d'août (739 violations)**. Cette baisse résulte de la réduction du nombre des violations attribuables aux agents de l'Etat, en particulier les militaires Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC).
2. Sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo, les **agents de l'Etat ont été responsables de 222 violations, soit près de 42% des violations documentées en septembre 2021**. Ce nombre reflète une diminution significative par rapport aux 405 violations enregistrées au mois d'août 2021. Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) et les militaires des FARDC ont commis près de 36% du total des violations documentées. Les agents de l'Etat sont notamment les auteurs des exécutions extrajudiciaires d'au moins huit hommes et trois femmes.
3. Les membres des **groupes armés, ont été responsables de 306 atteintes aux droits de l'homme**, soit 58% du nombre total des violations et atteintes enregistrées sur l'ensemble du territoire et **une diminution de près de 9% par rapport aux 334 atteintes documentées au mois d'août 2021**. Les membres des groupes armés sont les auteurs des exécutions sommaires d'au moins 117 personnes (94 hommes, 19 femmes et quatre enfants).
4. **Environ 94% des violations documentées en septembre 2021 ont été commises dans les provinces affectées par les conflits (494 violations) et ont entraîné la mort d'au moins 127 civils (102 hommes, 21 femmes et quatre enfants)**. Contrairement au mois précédent, les groupes armés sont les principaux responsables des violations commises dans ces provinces (62%). La majorité des violations et atteintes a de nouveau été enregistrée dans la province du Nord-Kivu (297 violations, soit près de 60% des violations commises dans ces provinces), suivie notamment de l'Ituri (70 violations, soit 14%), du Sud-Kivu (50 violations, soit 10%), du Tanganyika (32 violations, soit 7%), du Kasai-Central (23 violations, soit 5%), du Kasai (12 violations, 2%), du Maniema (neuf violations, soit 2%) et du Kasai-Oriental (une violation).

5. Dans les **provinces non affectées par les conflits, 34 violations des droits de l'homme ont été documentées en septembre 2021, soit 6% des violations documentées sur l'ensemble du territoire**. Il s'agit principalement d'une violation du droit à la vie (une femme victime d'exécution extrajudiciaire), sept violations du droit à l'intégrité physique (sept victimes : cinq hommes, une femme et un enfant), 20 violations du droit à la liberté et à la sécurité de la personne (48 personnes victimes : 43 hommes, deux femmes et trois enfants), quatre violations du droit à la propriété et deux violations liées aux restrictions de l'espace démocratique. La totalité de ces violations est attribuable à des agents de l'Etat, dont 62% à ceux de la PNC (21 violations), 24% à des militaires des FARDC (huit violations), 9% à d'autres agents de l'Etat (trois violations) et 6% à ceux de l'ANR (deux violations). Les violations commises dans ces provinces ont été enregistrées dans les provinces du Haut-Katanga (26 violations), de Kinshasa (sept violations), et du Lualaba (une violation).
6. Les cas de **violences sexuelles liées au conflit documenté en septembre 2021 sur des victimes adultes ont augmenté par rapport aux deux mois précédents**. Le BCNUDH a documenté **au moins 43 victimes adultes au cours du mois en revue (contre 44 en juillet et 45 pour le mois d'août)**. A l'inverse du mois précédent, **les groupes armés sont responsables de la majorité des violences sexuelles commises sur les civils, avec un total de 36 victimes (36 femmes) en septembre 2021**. Parmi les groupes armés, les Nyatura sont responsables de plus d'un tiers des violations, ayant fait 15 femmes victimes. Les agents de l'Etat ont, quant à eux, commis des violences sexuelles sur sept femmes victimes au cours du la période en revue. Les provinces ayant enregistré le plus grand nombre de victimes de violences sexuelles sont les provinces du Nord-Kivu (34), du Sud-Kivu (quatre) et du Tanganyika (trois).
7. Au cours du mois de septembre 2021, **la Section de la protection de l'enfant de la MONUSCO a documenté et vérifié 99 violations graves des droits de l'enfant dans le cadre des conflits armés en République démocratique du Congo, ce qui représente une augmentation de 37% du nombre de violations documentées en aout 2021 (72 violations)**. Il est important de noter que le processus de documentation et vérification des violations peut prendre un certain temps en raison des contraintes de sécurité, d'accès et de ressources. Le recrutement et l'utilisation d'enfants a continué d'être la violation la plus fréquente (54), suivie par les enlèvements (20), les meurtres et mutilations (12), les violences sexuelles (12) et une attaque contre les écoles et les hôpitaux. Les violations vérifiées ont été attribuées aux ADF (33), APCLS (19), Maï-Maï *Furaha Musaraza* (neuf), Nyatura (huit), CODECO (cinq), Maï-Maï Mazembe (cinq), *Apa na Pale* (quatre), FRPI (trois), *Explosifs* (trois), FDLR FOCA (une), FPIC (une), Maï-Maï *Baraka* (une), et *Twigwaneho* (une). Les acteurs étatiques sont responsables de six violations, FARDC (cinq), PNC (une). Globalement, 51 violations ont été vérifiées au Nord-Kivu, 32 en Ituri, 12 au Sud-Kivu et cinq au Tanganyika.
8. En septembre 2021, le BCNUDH **a documenté 29 violations des droits de l'homme liées à l'espace démocratique, une diminution de sept violations par rapport à celles documentées au cours du mois d'août (36)**. Toutes ces violations sont imputables aux agents de l'Etat dont la PNC (14), les FARDC (six), d'autres agents de l'Etat (cinq) et de l'ANR (quatre).
9. Durant le mois de septembre 2021, le BCNUDH a continué d'apporter son soutien aux autorités congolaises dans le cadre de la lutte contre l'impunité des violations et des atteintes aux droits de

l'homme. **Au moins 32 militaires des FARDC, six agents de la PNC et un député provincial ont été condamnés** pour des violations et atteintes aux droits de l'homme sur l'ensemble du territoire congolais.

10. Par ailleurs, au cours de la période considérée, le BCNUDH a recensé **au moins 6 cas de décès en détention** (tous des hommes) dans des prisons, des cachots des commissariats de police et des cachots sous la responsabilité des FARDC et **56 cas d'évasion** dans des prisons, des cachots des commissariats de police et des cachots sous la responsabilité des FARDC.
11. Enfin, en septembre 2021, le BCNUDH a organisé ou a pris part à **au moins 13 activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des organisations de la société civile et des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme**. Ces activités ont pris notamment la forme de sessions de formation ou d'ateliers de sensibilisation, dans de nombreuses provinces du pays. Le nombre total de participants s'élève à 703, dont 614 hommes et 89 femmes (soit un taux de 15% de femmes).